



N° 271/2023  
Domaine : 1.1.8

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'offre remise pour la dévolution du marché relatif à la prestation du spectacle « Hip ! Hip ! Hip ! » le vendredi 15 septembre 2023 à la Salle Jean Renoir, sise 7 villa des Aubépinés à Bois-Colombes (92270), à l'issue de la présentation de saison à 20h45 ;

Considérant que l'offre de l'Association « SOFIA LABEL » est économiquement avantageuse pour la Commune ;

## DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer à l'Association « SOFIA LABEL » sise 10 bis Square de Nimègue 35200 Rennes, le marché relatif à la prestation du spectacle « Hip ! Hip ! Hip ! » le vendredi 15 septembre 2023 à la Salle Jean Renoir, sise 7 villa des Aubépinés à Bois-Colombes (92270), à l'issue de la présentation de saison à 20h45.

**Article 2 :** Le montant du contrat de cession est établi à 6 586.20 € H.T soit 6 948.44 € TTC.

Bois-Colombes, le 13 juillet 2023.

LE MAIRE,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



  
Yves RÉVILLON